

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 mars 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231087

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface ainsi que la reconstruction des réseaux de la CSEM, de la rue Ottawa entre les rues du Séminaire et Peel - Secteur Griffintown. Dépense totale de 16 492 469,47 \$ (contrat: 12 771 000,00 \$, contingences: 1 915 650,00 \$, incidences: 1 805 819,47 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 337602 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 189 723,35 \$ (contrat entente: 167 611,01 \$ + contingences: 22 112,34 \$) taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231087

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface ainsi que la reconstruction des réseaux de la CSEM, de la rue Ottawa entre les rues du Séminaire et Peel - Secteur Griffintown. Dépense totale de 16 492 469,47 \$ (contrat: 12 771 000,00 \$, contingences: 1 915 650,00 \$, incidences: 1 805 819,47 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 337602 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 189 723,35 \$ (contrat entente: 167 611,01 \$ + contingences: 22 112,34 \$) taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente.

À sa séance du 15 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 9 mars 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que les travaux du présent contrat consistent au réaménagement de surface de la rue Ottawa entre les rues du Séminaire et Peel dans le secteur Griffintown, des travaux sur les infrastructures municipales, des travaux sur le réseau de la CSEM et des travaux sur le réseau gazier.

Dans le cadre de la requalification du secteur Griffintown, cette rue a été identifiée comme une rue hybride, comprenant des aménagements de trottoirs plus larges et des

fosses d'arbres continues priorisant ainsi le piéton et l'ajout d'une piste cyclable pour favoriser les transports actifs. Le présent contrat comprend également des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs en béton du côté sud, de trottoirs en pavé de béton du côté nord et de bordures en granit, ainsi que des travaux d'aménagement paysager et d'éclairage. Les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Ottawa dans le secteur Griffintown ont été ciblés comme prioritaires puisqu'ils incluent les travaux civils pour l'enfouissement, afin de respecter l'entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec. Pour tenir compte de la complexité du projet et de la densité urbaine du site d'intervention, une clause d'expérience a été incluse dans l'appel d'offres afin de s'assurer que les soumissionnaires aient une maîtrise de ce type de travaux.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 44 jours. Parmi les 19 preneurs du cahier des charges, quatre (4) ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Parmi les motifs de désistement, sept (7) firmes sont connues comme sous-traitants ou fournisseurs et huit (8) n'ont pas motivé leur désistement. Il est à noter que deux (2) addenda sans impact financier ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par l'adjudicataire est de plus de 10M\$.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la coordination entre les travaux projetés et les projets déjà en cours dans le secteur, ainsi que sur les échéanciers prévus pour ces derniers. Des précisions ont également été apportées à propos de la clause d'expérience qui ne reconnaît pas la sous-traitance, ce qui a selon le Service eu un faible impact sur les entreprises soumissionnaires. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217231087 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.